

**Communiqué de presse - 30/01/2024**

INSTANCES PARTICIPATIVES

**CONSEILS CITOYENS : PARTICIPEZ À LA VIE DE VOTRE VILLE !**

**DÉPÔT DES CANDIDATURES**

**DU 1er AU 29 FÉVRIER**

.....  
Pour toute question, vous pouvez  
contacter les correspondants de  
quartier :

**Bourg -sous -La Roche**

Valérie Annopoulos, 06 14 58 44 32

**Pyramides/ Jean-Yole Rivoli/Courtaisière**

Laurence Blain, 06 14 58 44 37

**St André d'Ornay/Val d'Ornay/ Forges**

Sophie Cauvel, 06 14 58 44 31

**Vallée- Verte/Liberté**

Mariane Thorel, 06 14 09 84 27

**Centre-Ville /Pont- Morineau**

Nadia Perrin, 02 51 47 49 69

**Les conseils citoyens vont être renouvelés en mars prochain. Les Yonnaises et les Yonnais qui souhaitent en faire partie ont jusqu'au 29 février pour déposer leur candidature.**

La loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 24 février 2014 a créé les conseils citoyens. Ces instances, réservées habituellement aux quartiers prioritaires, sont composés d'habitants et de représentants associatifs, qui s'impliquent activement pour leur quartier. La Ville de La Roche-sur-Yon a élargi le périmètre de la loi et a choisi de donner à ses cinq conseils de quartier la dénomination de "conseil citoyen":

- Conseil citoyen du Pentagone/Pont-Morineau
- Conseil citoyen de la Vallée-Verte/Liberté
- Conseil citoyen de Saint-André d'Ornay/Val d'Ornay et Forges
- Conseil citoyen des Pyramides/Jean-Yole
- Conseil citoyen du Bourg-sous-La Roche

Chaque conseil citoyen compte au maximum 25 conseillers et comporte deux collèges dont un premier est composé d'habitants, volontaires et tirés au sort. Le deuxième groupe comprend des représentants associatifs et des acteurs locaux. La participation est ouverte aux Yonnais de 16 ans et plus, résidant ou exerçant une activité professionnelle sur le quartier. La durée du mandat est de trois ans. Les conseils citoyens se réunissent en plénière autant de fois que nécessaire à leur initiative ou à la demande de la Ville et à chaque fois qu'un sujet ou projet le nécessite. Les réunions sont publiques. Chaque conseil est assisté d'un correspondant de quartier assurant le lien entre les habitants, les associations, les élus de quartier et les services municipaux.

Vous souhaitez déposer votre candidature ? Un formulaire est :

- à remplir en ligne sur lrsy.fr et à retourner à [conseilscitoyens@larochesuryon.fr](mailto:conseilscitoyens@larochesuryon.fr),
- à déposer, pour les candidatures papier, dans les urnes mises à disposition à l'Espace Mitterrand, à l'Hôtel de Ville et d'Agglomération, à l'accueil La Fayette, au Point info mairie, à l'accueil du Pôle associatif, dans les médiathèques, au Cyel et à la maison de quartier du Bourg-sous-La Roche.

